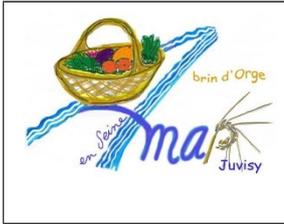


# CONTRAT A RETOURNER ENTIER AVANT LE 4 octobre 2018



## Contrat pommes-poires 2018-2019

Entre la **maison Gaillard - production fruitière**  
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi

et  
**les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !**  
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons



La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. L'ensemble de l'exploitation est en conversion biologique à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

### OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **6 ou 7 livraisons de paniers de pommes et/ou de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Quatre types de paniers sont proposés :
  - un panier de **10 kilos de pommes et poires à 30€** (taux de TVA en vigueur inclus)
  - un panier de **6 kilos de pommes et poires à 18,20€** (taux de TVA en vigueur inclus)
  - un panier de **6 kilos de poires à 22,20€** (taux de TVA en vigueur inclus)
  - un panier de **2 kilos de poires à 7,40€** (taux de TVA en vigueur inclus)
- Sauf contordre, **les paniers sont à venir chercher le jeudi soir aux Travées**, rue du docteur Vinot de 19h à 20h30, aux dates suivantes **11 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2018, 17 janvier et 14 février 2019**. Si possible, une dernière livraison sera assurée **le 14 mars 2019**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

### ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

### SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription **par 6 chèques (un chèque par livraison) à l'ordre de « Maison Gaillard »**. Un chèque sera encaissé lors de chaque livraison. Si la dernière n'est pas assurée, le chèque correspondant sera détruit.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «Amap En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2018

Nom : ..... N° adhérent : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : ..... Tel : .....

Souscris à un contrat «pommes-poires»,  
selon le tableau ci-contre :

Type de panier	Qté	Prix unitaire	Total par type de panier
10 kg pommes-poires		30€	€
6 kg pommes-poires		18,20€	€
6 kg poires		22,20€	€
2 kg poires		7,40€	€
<b>TOTAL PAR LIVRAISON</b>			€

et joins à ce contrat six chèques du  
montant correspondant :

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur